

# Règlement du Concours de Dessin MangaRun Lycées & Collèges 2023-2024



## Article 1 : Objet du concours

Le concours de dessin MangaRun est ouvert aux élèves des lycées et collèges de la Réunion, dans le but de promouvoir la créativité artistique et la passion pour les mangas et la culture japonaise.

## Article 2 : Thème du concours

Les participants devront créer un dessin original en respectant le thème central du concours :

### ***"Rencontre entre deux mondes"***

***Les œuvres devront mettre en avant l'échange et la fusion entre la culture japonaise et la culture réunionnaise en incorporant au moins un élément significatif de chaque culture.***

L'objectif est d'explorer la manière dont ces deux mondes peuvent se rencontrer et s'influencer mutuellement, tout en célébrant la richesse et la diversité culturelle de chaque côté.

Les participants sont encouragés à laisser libre cours à leur créativité pour créer des œuvres captivantes et uniques qui reflètent cette fusion entre la culture japonaise et la culture réunionnaise.

## Article 3 : Modalités de participation

1. Le concours est ouvert aux élèves des lycées et collèges.
2. Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule œuvre.
3. Les dessins doivent être réalisés à la main, en utilisant des techniques traditionnelles ou numériques. (Les œuvres générées par IA (intelligence artificielle) ne sont pas autorisées).
4. Les œuvres devront être en couleur ou en noir et blanc, et au format A4.
5. Le plagiat est strictement interdit, et toute participation impliquant du plagiat sera automatiquement éliminée.
6. Les participants devront fournir obligatoirement l'autorisation (parentale pour les mineurs) dûment remplie et signée avec leur dessin. Dans le cas contraire, leur participation au concours ne sera pas considérée comme valide.
7. La soumission des documents (dessin et autorisation) doit être effectuée par un enseignant ou personnel de l'établissement participant.

#### **Article 4 : Envoi des œuvres**

1. Les dessins devront être numérisés au format numérique (JPEG ou PNG ou PDF), nommé par le NOM et prénom du participant et envoyé par courrier électronique à l'adresse spécifiée (dessin2024@mangarun.re). (10 Mo maximum par email)

2. Il doit être accompagné (dans le même email) impérativement de l'autorisation (parentale pour les mineurs) fournie.

Ce mode de soumissions peut être amené à évoluer durant la durée du concours, le cas échéant, les participants seront avertis.

#### **Article 5 : Jury et sélection des lauréats**

1. Le jury sera désigné par l'organisateur du concours.

2. Les critères de sélection incluront la créativité, l'originalité, le respect du thème, la qualité artistique et l'effort fourni.

3. Six lauréats seront sélectionnés parmi l'ensemble des participations : 3 en collège et 3 en lycée.

#### **Article 6 : Prix**

1. Chaque lauréat recevra un prix (bons d'achat de diverses valeurs en librairie)

##### **Prix Collège**

- 1er prix : 40 €
- 2ème prix : 25 €
- 3ème prix : 15 €

##### **Prix Lycée**

- 1er prix : 40 €
- 2ème prix : 25 €
- 3ème prix : 15 €

2. Les noms des lauréats seront communiqués sur le site Mangarun.re ainsi que par email à l'ensemble des établissements participants.

#### **Article 7 : Calendrier**

1. Date limite d'envoi des œuvres : le 15 avril 2024 à 23h59

2. Annonce des lauréats : 15 mai 2024.

3. Remise des prix : à compter de la mi-mai.

#### **Article 8 : Droits d'utilisation**

Les participants conservent les droits d'auteur de leurs œuvres, mais ils autorisent les organisateurs à utiliser les dessins à des fins de promotion du concours et de publications des résultats, sans but lucratif.

#### **Article 9 : Contact**

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Aurore SCHROEDER  
mail : mangarun@mangarun.re

Le 22 septembre 2023

Organisatrice : Aurore SCHROEDER  
Site : <https://www.mangarun.re/>

